

SÉANCE ORDINAIRE

Du 12 décembre 2016

* * * *

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération modification simplifiée du PLU (annule et remplace la délibération n°2016-068 du 24 octobre 2016)

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification de l'ordre du jour.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 octobre 2016

DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'ORDONNATEUR À ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DE 25% DES DÉPENSES DE 2016.

Pour se mettre en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 visant à pouvoir faire fonctionner la commune en attendant le vote du budget 2017 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017,
- de préciser que le montant maximum de ces dépenses sera égal à 25% des crédits ouverts au budget primitif, et des décisions modificatives de l'exercice 2016,
- que cette autorisation portera sur l'ensemble des chapitres de la section d'investissement dont le détail suit :

Chapitres	Crédits ouverts exercice 2016	Crédits autorisés avant vote du BP 2017
20 Immo incorporelles	8 728.58 €	2 182.15 €
21 Immo corporelles	151 654.22 €	37 913.56 €
23 Immo en cours	315 952.13 €	78 988.03 €

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

DÉLIBÉRATION SUR LA FIN DE PHASE APD

Monsieur le Maire présente le récapitulatif de l'estimation au stade l'Avant-Projet Détaillé concernant l'extension et la restructuration du groupe scolaire,

RECAPITULATIF DE L'ESTIMATION AU STADE DE L'AVANT PROJET

Lot N° 0	DESAMIANTAGE	25 000,00 €
Lot n° 1	VRD- ESPACES VERTS	130 000,00 €
Lot N° 2	GROS-OEUVRE	217 000,00 €
Lot N° 3	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS	269 670,00 €
Lot N° 4	COUVERTURE - ETANCHEITE	198 000,00 €
Lot N° 5	FAÇADES	82 000,00 €
Lot N° 6	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	147 000,00 €
Lot N° 7	MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	162 762,00 €
Lot N° 8	REVETEMENTS DE SOLS	63 000,00 €
Lot N° 9	PEINTURES	36 000,00 €
Lot N° 10	CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION	171 000,00 €
Lot N° 11	PLOMBERIE - SANITAIRE	40 000,00 €
Lot N° 12	ELECTRICITE - CFA - SSI	140 000,00 €

1 681 432,00 €

L'estimation prévisionnelle des travaux au stade de l'APD est hors équipement de cuisine.

L'estimation au stade de l'APD comprend le remplacement de la couverture du bâtiment existant des salles de classes CE/CM pour un montant de 60 000€ HT compris désamiantage

Après avoir présenté la phase APD du projet de l'extension et de la restructuration, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de cette phase APD afin de continuer la phase PRO (projet)

La phase APD consistait en un avant-projet détaillé, en termes de plans, d'établissement du « cahier des charges » notice descriptive du projet, dépose du permis de construire.

La phase PRO (projet) consiste dans l'établissement des plans archi, l'établissement des CCTP, CCAP, dossiers de consultation des entreprises, le règlement de consultation des entreprises

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la fin de cette phase APD, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises en phase PRO.

PRESENTATION DU (pré) PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire a présenté aux membres du conseil municipal le plan de financement possible pour le montage financier de ces travaux, au stade actuel des éléments en notre possession.

Voir tableau en annexe

DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE – APPEL À PROJETS « URBANISATION DURABLE DES CENTRES-BOURGS »

Monsieur le Maire rappelle que le projet de la nouvelle école fait partie du programme « Appel à projets – Urbanisation durable des centres-bourgs » retenu par le Département.

Il est donc prévu à cet effet, que les travaux soient subventionnés par le Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- À compléter tous les dossiers de demande de subvention près du Département dans le cadre de l'appel à projets.
- À signer les pièces administratives correspondantes
- À inscrire les crédits nécessaires au budget 2017

DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Suite à la présentation du récapitulatif estimatif de l'avant-projet de l'extension et de la restructuration du groupe scolaire, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire:

- À compléter tous les dossiers de demande de subventions, possibles, état, ou fonds de concours, réserves parlementaires...
- À signer les pièces administratives correspondantes
- À inscrire les crédits nécessaires au budget 2017

PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

La Communauté de Communes Caux Austreberthe a adressé les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau potable, ainsi que la note établie par l'Agence de l'Eau. Comme le prévoit l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a présenté ces éléments à l'ensemble des membres du conseil municipal.

DEMANDES DE SUBVENTION CONCERNANT LES AMÉNAGEMENTS DE LA BÉTOIRE DE NEUFMESNIL

Suite à l'étude de faisabilité de la réfection de l'ouvrage d'infiltration des eaux pluviales au Hameau de Neufmesnil, par le cabinet INGETEC, 4 propositions d'aménagement ont été faites.

Suite aux différentes réunions de travail et à la dernière visite sur le site de L'Agence de l'Eau, de la DDTM, du SMBVAS, de la COM-COM, du bureau d'études INGETEC et aux contraintes liées à l'acquisition foncière pour réaliser les aménagements nécessaires pour éviter tout engouffrement dans la béttoire de Neufmesnil (protection de la ressource en eau, des biens et des personnes), la solution retenue lors de la réunion du 18/11/2016 prévoit de dériver les eaux de pluie vers une mare plus en aval (à créer). Cette mare pourrait devenir une réserve d'incendie.

La création d'une mare peut être financée à 90% par le SMBVAS (Via une subvention AESN+Région) une DIG étant en place.

Cette bétairie étant située dans le BAC de captage de Becquigny, la dérivation des eaux et l'aménagement de la bétairie peuvent faire l'objet de subventions de 40% voire 80% si le dossier présente également l'acquisition foncière.

La Communauté de Communes Caux Austreberthe accompagnera également la commune dans sa démarche de consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

Un dossier de demande d'aide complet devra être déposé auprès des financeurs avant tout démarrage des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- À demander l'aide à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- À lancer la consultation des entreprises
- À compléter tous les dossiers de demande de subventions (AESN + Région, SMBVAS.....)
- À signer les pièces administratives correspondantes.
- À procéder aux négociations en vue de l'acquisition du foncier sur les parcelles pressenties, l'objectif étant pour la commune de s'inscrire dans une politique respectueuse de la ressource en eau
- À inscrire les crédits nécessaires au budget 2017

DÉLIBÉRATION SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES INTÉGRATION DES COMMUNES DE BLACQUEVILLE ET DE BOUVILLE AU 1^{ER} JANVIER 2017.

Suite à la délibération de la COM COM CAUX AUSTREBERTHE décidant d'adopter la répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes Caux Austreberthe de la façon suivante :

Barentin : 19 conseillers

Pavilly : 10

Villers Ecalles : 3

Limésy : 2

Bouville : 2

Blacqueville : 1

Emanville : 1

Sainte Austreberthe : 1

Goupillères : 1

Soit 40 conseillers dont 8 Vice-Présidents,

Le Conseil municipal de Limésy, après en avoir délibéré à 6 voix pour (dont 1 pouvoir) et 8 voix contre (dont 2 pouvoirs) se prononce contre cet accord local.

DÉLIBÉRATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU – Délibération N°2016-080 (Annule et remplace la délibération n° 2016-068)

Une délibération a été prise le 24 octobre 2016 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU. Il convient de la représenter au conseil municipal afin de modifier les dates de mise à disposition du projet au public.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 à L 153-48;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2013 approuvant le PLU ;

Vu l'arrêté municipal n° 2016-093 en date du 10 octobre 2016 décidant d'engager une modification simplifiée du plan d'occupation des sols ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

Mise à disposition du projet de modification pour une durée de 31 jours du **30 décembre 2016 au 30 janvier 2017** aux horaires d'ouverture de mairie

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : COURRIER CAUCHOIS

INFORMATIONS DIVERSES

- **Réflexion à mener sur le temps de travail des postes du secrétariat de Mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des arrêts de travail de Stéphanie ADAM.

Il a été fait appel aux missions de remplacement proposées par le Centre de Gestion. Actuellement, une secrétaire vient 2 jours par semaine pour venir en aide aux tâches de secrétariat. Cette aide est malgré tout insuffisante.

Stéphanie ADAM, sur les avis médicaux, demandera un temps partiel à 80%.

Il s'avère également que la surcharge des services administratifs amènera le conseil municipal à créer un poste d'adjoint administratif.

Si un poste était, créé, Mme LEVIGNEUX, réfléchit également peut être à demander un temps partiel à 80%.

Au vu de ces éléments, et après un tour de table, l'ensemble des membres du conseil municipal, serait favorable à la création d'un poste à temps plein.

Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Recherches archéologiques terrain Lotissement GBI (Groupe Bertin Immobilier)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture a pris un arrêté prescrivant la réalisation d'une fouille archéologique préventive. L'opération consistera à faire un décapage sur toute la parcelle.

Cette fouille incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux. Monsieur le Maire informe le conseil, après s'être entretenu avec Monsieur JOYAU du groupe Bertin Immobilier, que la 1^{ère} estimation s'élève à 275 000€ : 137 500€ sont à la charge de l'Etat et 137 500€ à la charge de la commune.

GBI prendrait la maîtrise d'ouvrage de cette opération à sa charge, en assumerait le financement, se chargerait de se faire rembourser par l'état, et déduirait d'autant la part de financement de la commune sur le prix de vente du terrain.

- **Informations sur le dossier Ecole**

Le permis de construire est toujours en cours d'instruction.

La commune vient d'obtenir un avis favorable du SDIS pour la partie Sécurité incendie. La phase APD étant terminée, le lancement d'appel à candidature entreprises va pouvoir commencer.

- **Informations sur les dossiers « Logéal Immobilière »**

Le permis de construire est en cours d'instruction. Il est toutefois prévu quelques modifications sur l'aspect extérieur des constructions. Logéal immobilière a remis à Monsieur le Maire l'estimation des travaux de rénovation de la Maison DEVE d'un montant de 420 000€. A ce prix, ils ne prennent pas en charge la rénovation telle qu'elle était prévue initialement. Il conviendra donc de réunir la commission urbanisme pour réfléchir à une autre solution technique.

- **Date des vœux de la municipalité**

- Lundi 23 janvier 18h30 : vœux avec le personnel communal
- Jeudi 26 janvier 18h30 : vœux de la municipalité

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de réfection de la rue du Petit Mouton et de la rue du Héron**

Monsieur le Maire explique avoir contacté M. BEUZELIN pour lui faire part du mauvais état des travaux de réfection qui ont été réalisés.

Après visite sur le site, l'entreprise BEUZELIN constate avoir eu un problème avec les granulats porphyriques qui n'ont pas été relavés, ce qui engendre des émissions de poussière, une surcharge de gravier et entraîne une mauvaise adhésivité des granulats sur le bitume.

Dans un premier temps, l'entreprise propose de balayer et d'évacuer le surplus de granulat semaine 50, puis dans un deuxième temps de refaire au printemps 2017 le revêtement dans sa totalité sur les deux voiries. Tous ces travaux restent à la charge de l'entreprise dans le cadre de la garantie de résultats.